

Décision

Générale

colonial

Décision n° 33-464-1935 Nominations

n° 33-464-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 juillet 1935

Numéro JO

n° 464 du 31/07/1935

Date du numéro

31 juillet 1935

TEXTE INTÉGRAL

le sergent des troupes coloniales Félicité, h. e. en service à la milice indigène, est nommé agent spécial à Tadjourah, en remplacement de M. l'adjudant Ouvrard. M. l'adjudant des troupes coloniales Ouvrard, h. e.. précédemment agent spécial à Tadjourah, est nomiaé commissaire de police Ge la ville de Djibouti en rempiacemeunt de M. Rivière, adjoint principal des services civils. M. Rivière, adjoint principal des services civils, précédemment commissaire de police de la ville de Djibouti, est nommé président du tribunal indigène du 1 degré, en remplacement de M. l'administratenr-adjoint de la Guéronnière, adjoint au commandant du cercle de Djibouti. Avant d'entrer on fonctions, MM. Rivière et Ouvrard prêteront le serment prescrit par la loi.